

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sylvain emond](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8d30fc2f8e2a21c8e322af01>

Date d'obtention : 2024-10-16 15:40:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un protocole avec la police et mon école

Il s'agit d'une méthode efficace qui a fait ses preuves et qui assure une intervention rapide (3 ou 4 jours)

Nous ne sommes pas des mandataires de la police

Nous ne devons pas regarder la pornographie dans le cellulaire mais demander une description détaillée

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Interventions plus efficaces et avec un cadre précis

Aider les jeunes plus rapidement quand il y a dénonciation

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Assurer la confidentialité sauf avec les acteurs concernés

Ne pas regarder la preuve de la pornographie juvénile.

Toujours garder en tête que la situation peut relever du cadre judiciaire.